Rapport de présentation

DGAMPA	Modernisation de l'organisation des CROSS Création d'un département du soutien technique des CROSS de Nouvelle-génération (STCN) au sein de la DGAMPA	**CSAM du 12 novembre 2026**

Contexte

Le projet de création d'un **département de soutien technique** pour les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) constitue l'**axe 3 du projet « CROSS Nouvelle Génération » (« CROSS NG »)**, validé par le ministre chargé de la Mer en mai 2024. Le projet CROSS NG vise à moderniser une organisation des CROSS héritée des années 1960, afin de renforcer leur résilience et leur soutenabilité face à l'augmentation et à la diversification des missions de surveillance maritime et de sécurité civile.

Le soutien technique des CROSS est aujourd'hui **fragmenté** : depuis la transformation du CETMEF en CEREMA en 2014, une quarantaine d'agents assurent le maintien en conditions opérationnelles des CROSS et de leurs stations radio/radar déportées, selon des modalités de gestion différentes suivant les directions interrégionales de la mer, directions de la mer et services des affaires maritimes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française. Cette organisation est jugée fragile dans un contexte de forte technicité, de mutations technologiques, de difficultés de recrutement et de renouvellement des compétences à anticiper. L'enjeu est d'autant plus important que les équipements contribuent directement aux missions de **sauvegarde de la vie humaine en mer**, avec un objectif de disponibilité des systèmes fixé à **100 %** et la nécessité de disposer de capacités de secours et de plans de continuité d'activité.

Le projet de création d'un département de soutien technique pour les CROSS vise à centraliser le soutient technique au sein de la DGAMPA et à le rattacher au sein de la sous-direction sauvetage navigation et protection du littoral. Ce département regroupera :

- le pôle technique actuellement rattaché au bureau SNPL1 de la DGAMPA ;
- les équipes techniques des **5 CROSS de l'hexagone**, réparties sur 6 sites ;
- soit **37 agents directement concernés**, dont 7 militaires.

Enjeux

Pour l'administration, le regroupement doit permettre :

- de mieux coordonner la maintenance ;
- de mutualiser les compétences et les interventions ;
- de sécuriser les compétences techniques rares ;
- de structurer une véritable filière métier des techniciens CROSS ;
- de faciliter les parcours professionnels et les mobilités ;

- d'harmoniser la formation ;
- de renforcer la sécurisation, dont la cybersécurité, et la supervision des systèmes ;
- de partager les pratiques et les expertises entre sites ;
- de renforcer progressivement le soutien technique au profit des services ultramarins.

Il s'agit donc d'une réorganisation **du dispositif de soutien technique existant et du rattachement des agents techniques à l'administration centrale**, qui implique un maintien des effectifs existants qui réalisent leurs missions dans un périmètre d'action inchangé.

➢ Les impacts RH

Aucun poste n'est supprimé, un poste supplémentaire est créé et les agents ont vocation à se voir proposer un poste dans la nouvelle organisation.

Il n'est pas prévu de mobilité géographique pour les agents concernés. Les personnels restent sur leurs sites actuels. **Le régime de travail et les horaires ne sont pas modifiés** par la création de ce département. Les principaux changements portent sur la gestion RH et logistique : mise en place de nouveaux outils de gestion du temps, des démarches RH et des déplacements. Concernant la rémunération, la réorganisation **garantit le maintien de la rémunération antérieure**. Le changement de rattachement entraîne le passage des agents concernés du barème indemnitaire des services déconcentrés vers celui de l'administration centrale, qui peut induire un surcroît de rémunération pour certains agents.

Les membres du CSA ministériel sont consultés pour information sur le projet global de création d'un département du soutien technique des CROSS nouvelle génération (STCN).